

## Ferrières-en-Gâtinais

Contre le projet éolien de Courtempierre, Gondreville et Treilles

# Pro-T-Gâtinais toujours vent debout

L'association Pro-T-Gâtinais (Protection des territoires gâtinais) a récemment fait le point sur les premiers mois de son activité. Rappelons que cette association a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 2017 par des habitants de Courtempierre, Gondreville-la-Franche et Treilles-en-Gâtinais pour contrecarrer le projet d'implantation sur leurs communes d'au moins 20 éoliennes de 180 m de haut (soit une demi tour Eiffel !) et d'une capacité de 3MW chacune.

► Pour ce faire, Pro-T-Gâtinais a adhéré à l'association « Vent de Colère ! », ainsi qu'à la Fédération environnement durable (FED), toutes deux engagées sur le plan national contre l'éolien industriel.

Ses responsables ont aussi multiplié les actions sur le terrain pour informer la population sur ce projet mené en toute discrétion par VSB énergies



À la tête de l'association (de g. à d.), Jean-Paul et Jocelyne Masson, Michel et Joëlle Pizzi.

nouvelles. « Beaucoup d'entre eux tombaient des nues », se souviennent-ils.

À leur actif, la distribution de tracts sur les 3 communes concernées, l'organisation de réunions publiques d'information à

destination de leurs habitants, et la création d'un site (<http://pro-t-gatinais.fr>) qui offre une impressionnante somme d'informations disponibles sur le sujet (santé, écologie, économie, tech-

nique, etc.). Sans oublier les courriers argumentés aux propriétaires terriens pour les informer sur les risques financiers des baux emphytéotiques proposés par les promoteurs, en particulier le coût du

démantèlement - environ 500.000 €/éolienne ! - qui sera à leur charge au terme de la durée de vie (une quinzaine d'années) des génératrices.

### Une lettre ouverte adressée au préfet

L'association de sauvegarde a également rédigé une lettre ouverte adressée au préfet du Loiret qui a déjà recueilli plus de 300 signatures. Elle y demande l'application du principe de précaution concernant notamment l'éloignement de ces mastodontes des habitations. « Pour des éoliennes de cette puissance, plusieurs pays européens préconisent une distance avec les premières habitations de 10 fois la hauteur, soit dans ce cas 1.800 m. Ce qui n'est absolument pas le cas dans ce projet qui prévoit l'implantation de certaines génératrices à seulement 700 m », renseignent Michel Pizzi (président), Jean-Paul Masson

(trésorier) et Joëlle Pizzi (secrétaire).

Forte à ce jour de 90 adhérents, l'association est déterminée à poursuivre son action jusqu'à l'annulation du projet, comme cela vient de se produire en Poitou-Charentes où le Conseil d'État a entériné l'annulation du schéma régional éolien prononcée en 2017 par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Pour ce faire, elle ira prochainement à la rencontre des habitants des communes limitrophes (Girolles, Mignères, Mignerette, Préfontaines) pour obtenir leur soutien et se préparera à aller en justice afin de faire respecter le principe de précaution inscrit dans la constitution française.

**Pratique.** Pour plus de renseignements, contacter l'association à son siège, 28 allée des Haups à Courtempierre (45490) ou par courriel, [territoires.gatinais@gmail.com](mailto:territoires.gatinais@gmail.com).

GONDREVILLE

En deux mots